Union, Herr Hainningham, allemand, et Mithlenbeck, également allemand, a à examiner diverses propositions qui ne figurent pas à l'ordre du jour, émanant du citoyen Stark, délégué autrichien.

La Commission de conciliation et de salaire avec minimum. — Cette proposition est la troisième de l'ordre du jour. Elle a été présentée par Mineurs-Fédération et par les Allemands.

Elle est appuyée par le citoyen Cowes, délégué anglais. Ce dernier prononce un discours très humanitaire. Il est partisan de la conciliation, même de l'arbitrage, mais voudrait une base minima de salaire permettant à tous ceux qui veulent travailler de pouvoir vivre confortablement. Il déclare que les employeurs connaissent ce que gagnent leurs employés et qu'il n'y a pas de raison pour que l'employé ne connaisse pas ce que gagnent ses patrons.

Le citoyen Willemann, délégué allemand, réclame pour les mineurs de l'Allemagne, un salaire minimum de 5 marks, il en fait ressortir la nécessité: les autres nationalités fixeraient leurs salaires comme bon leur semblerait.

Le citoyen Melun, député allemand, parle des besoins des mineurs de la Westphalie, et de la haute Silésie, de la production des divers districts, des besoins des travailleurs des différents bassins houillers, et déclare qu'en acceptant pour les mineurs de l'Allemagne, le minimum de cinq marks, il serait plus facile après expérience faite, de connaître de plus près d'accord avec les autres pays qui auraient fait la même expérience, les bases d'un salaire minima.

Les délégués des Trades-Unions combattent toutes propositions de fixer un minima de salaire. Ils font ressortir les conditions naturelles et géologiques du sol, la puissance des couches et la richesse du sous sol dans certains pays, tandis que dans d'autres il y a toujours par la situation géologique du sous-sol, une exploitation plus difficile, remplie de difficultés, soit par la nature des couches moins puissantes et par des terrains plus mouvants, qui réclament des boisages solides, des remblais mieux suivis, ce qui donne un prix de revient beaucoup plus élevé.

De tout ceci il résulte que les mineurs doivent s'organiser malgré la guerre qui leur est faite par les employeurs, de façon à amener ceux-ci à la création de comités de conciliation, de patrons et d'ouvriers, dans lesquels, les livres comptables des employeurs seraient scrupuleusement examiner, afin d'établir une base de salaire à consentir en proportion de l'exploitation et des bénéfices qu'on réalisarait.

Il est 5 h. 1/2, la séance est levée.

La discussion sera reprise demain sur la conciliation et la base minima de salaire.

COMMISSION DU BUDGET

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 27 mai.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui à 1 heure 1/2.

M. Paul Delombre, prenant possession du fauteuil présidentiel, a, dès l'ouverture de la séance prononcé un discussion dont voici les passages essentiels:

Lorsque s'est produit dans la Chambre et dans le pays ce grand mouvement d'opinion d'où est sorti la commission actuelle du budget, il est apparu nettement que les principes généraux de notre droit fiscal, tout imprégnés du respect qui est dû à l'indépendance des contribuables, doivent être sauvegardés: mais qu'il n'est pas moins essentiel de chercher à en adapter toujours l'application à la marche incessante et aux terrains nouveaux de la démocratie.

Dès lors, une double tâche vous incombait. Par la discussion du projet d'impôt sur le revenu global, vous avez rempli la première: nous allons, messieurs, aborder la seconde.

L'un des droits distinctifs de notre époque, c'est le souci de plus en plus vif d'humanité et de justice. Vous avez réclamé une réforme des contributions directes qui permette d'atteindre équitablement les revenus sous leurs diverses formes et de mieux répartir les charges qui pèsent sur l'agriculture et sur le travail.

La Chambre a clairement manifesté sa volonté d'aboutir. Sans contredit, la réalisation de toutes les améliorations souhaitées ne saurait être l'œuvre d'un seul jour: en finances aussi, l'évolution est la loi, mais votre action ne sera pas stérile. Pénétrés comme vous l'êtes des aspirations modernes, vous montrerez au suffrage universel, par les progrès effectifs, que sa cause est la vôtre.

L'ordre et la clarté dans les finances, l'économie dans les services, la sincérité du budget, un contrôle rigoureux dans les dépenses publiques, la poursuite de simplifications administratives de nature à alléger les charges de l'État tout en stimulant les initiatives privées et la vie locale, tel est, messieurs, l'objet de vos travaux quotidiens.

Après cette allocution, le président a donné lecture d'une lettre du ministère des finances informant la Commission que très peu de changements devant être apportés dans les différents budgets, la Commission peut dès maintenant en commencer l'examen.

M. Bazille demande alors si on a transmis au ministre des finances l'observation qu'il avait fait au sujet de l'impôt sur la rente.

M. Delombre a répondu qu'il n'avait aucune communication à faire relativement à l'impôt sur la rente.

Ajoutons que la commission est unanime à reconnaître qu'il n'est pas possible d'accomplir par la voie budgétaire de réformes organiques. Celles-ci ne peuvent être effectuées que par des lois spéciales.

Se plaçant à ce point de vue, la commission du budget est complètement d'accord pour effacer dans le budget de 1897 les modifications que l'ancien garde des sceaux avait cru devoir y introduire, comme conséquence de la suppression d'un certain nombre de petits tribunaux, qu'il proposait.

La commission a décidé de réserver tous les articles du budget de la justice, donnant lieu à discussion jusqu'après l'entrevue de M. Renanet-Morlière avec le [ministre].

[Elle] a voté sans modification les autres [tab]les, et a ensuite levé la séance.

UNE CAUSE CÉLÈBRE

Un cadavre dans une malle. — La défense des assassins. — Détails rétrospectifs.

Des renseignements venus de Cherbourg indiquent qu'Aubert et Marguerite Dubois, pendant les deux jours qu'ils ont passé dans cette ville, ont essayé de louer une villa dans les environs, sans doute pour enfouir la malle dans quelque jardin.

Ils n'ont pas loué, pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Un bijoutier de la place de la Révolution a reçu leur visite, l'assassin tout en marchandant un bracelet, demanda à ce commerçant s'il pourrait lui indiquer un loueur de voitures; on lui donna le renseignement qu'il demandait. Au loueur chez qui il fut envoyé Aubert demanda une voiture qu'il put conduire lui-même; on n'accéda pas à ce désir, le loueur estimant peu prudent de confier son cheval à un homme qui ne connaissait pas le pays.

Aubert et Marguerite Dubois partirent donc en voiture, en compagnie d'un cocher pour le Becquet, où on leur avait dit que deux maisons étaient à louer. Les gardiens des villas n'avaient pas à ce moment les clefs en leur possession. Le cheval était trop fatigué pour mener les voyageurs à une autre destination. L'assassin dut revenir sans avoir fait affaire.

Le lendemain, il se faisait arrêter dans les conditions que nous avons racontées.

Le système de défense adopté par Aubert est toujours le même.

Le jeune Delahaeff et lui n'étaient pas d'accord; ce jeune homme aurait saisi un pelle à feu, à portée de sa main, et pour se défendre Aubert se serait emparé du marteau et aurait tué le jeune homme d'un seul coup.

Cette scène se serait passée en l'absence de Marguerite Dubois. Ces mensonges seront bientôt détruits.

Aubert et sa complice, après avoir été interrogés séparément par M. Schlumberger, juge d'instruction, ont été, nos lecteurs le savent, envoyés: Aubert à Mazas et Marguerite Dubois à Saint-Lazare.

Le corps de la victime, qui a été placé dans un frigorique à la Morgue, sera vraisemblablement autopsié aujourd'hui.

Voici, d'après une dépêche de Bordeaux, quelques renseignements sur l'identité de l'assassin de Delahaeff, [illegible] ceux que nous avons précédemment donnés:

Aubert est né le 8 mars 1866 à Saint-Julien-de-Médoc de feu Jacques Alexandre Aubert et de Catherine-Clorinde Saux. Il est par conséquent âgé de trente ans et deux mois. Il a effectué, de 1884 à 1885, un an de service à Bordeaux, au 144e de ligne comme engagé volontaire.

En 1892, le 30 novembre, il fut arrêté et écroué pour abus de confiance et tentative d'escroquerie commise au préjudice d'un fabricant de pianos. Aubert comparut le 17 décembre devant le tribunal correctionnel et fut condamné à deux mois de prison, il fut libéré le 30 janvier 1893.

A cette époque, il vivait maritalement avec sa maîtresse Marguerite Dubois alors âgée de vingt-deux ans, et qui était domestique.

Paris, 27 mai.

Le juge, chargé de l'instruction de l'affaire Aubert a entendu plusieurs témoins dont les dépositions ont établi que les relations de Delachaef avec l'assassin remontaient à février.

L'autopsie de la victime aura lieu demain

LES PIRATES AU TONKIN

(D'un correspondant)

Marseille, 27 mai.

Le paquebot *Australien* des messageries maritimes, courrier d'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, est arrivé hier à Marseille.

Il nous apporte les journaux du Tonkin.

Par eux, nous avons quelques renseignements sur les désordres qui ont éclaté à Chantaboum à la suite de rixes entre sociétés secrètes chinoises et annamites.

Les désordres ont éclaté simultanément à Chantaboum et Battanbang. Il règne dans tout le pays un état de surexcitation qui peut avoir les plus graves conséquences. L'inquiétude est grande parmi les Européens. Ceux-ci ont fait appel aux autorités françaises, qui ont jusqu'ici refusé d'intervenir.

A Thai-Nguyen, le garde principal Furravi, avec dix miliciens et trente partisans chinois de Luongtanmky, a surpris le 1 avril, une bande de pirates annamites qu'on suppose commandée par De-Cong.

Trois pirates ont été faits prisonniers.

Le 9, dans la nuit, la garde indigène a surpris la bande Cong-Loan au moment où elle venait piller un hameau proche de Cat-Ne dans le Tam-Dao. Après une vive fusillade, les pirates se sont enfuis dans la montagne, laissant deux morts sur le terrain, et, entre nos mains, un prisonnier et diverses armes.

Le commandant d'armes du poste de Dai-Ti (3e territoire) télégraphie que M. Burhalter, agent de la Compagnie des transports à Dai-Ti, a reçu un coup de fusil le 13 avril à 10 heures du soir, près de sa maison située à une trentaine de mètres du poste.

Ayant entendu du bruit, M. Burhalter est sorti et a tiré plusieurs coups de revolver auxquels il a été répondu par des coups de fusil. Ramené au poste, M. Burhalter est mort quelques instants après.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

UN COLONEL AUX ARRÊTS

Paris, 27 mai.

Un de nos confrères annonce ce matin que le colonel Humbert, de l'artillerie de marine, président de la commission d'expériences de l'artillerie de marine à Gavre, vient d'être puni de soixante jours de *prison de forteresse* au ministère de la marine.

On confirme cette information en la rectifiant. Le colonel Humbert a été puni de *60 jours d'arrêt de rigueur.*

D'autre part, on dit que c'est pour avoir réclamé contre une note de son général en termes acrimonieux — quelques-uns disent injurieux — qu'il a été puni.

L'incident se réduirait donc à ces très simples proportions qui prouveraient simplement l'égalité de tous devant la discipline, quel que soit le grade de ceux là qui se trouvent frappés.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 27 mai.

La nouvelle que je vous ai télégraphiée hier et que le gouvernement s'efforçait de tenir secrète commence à se répandre dans les cercles. C'est bien toute une colonne espagnole qui a été exterminée à Capot-de Laquinillas par les Cubains.

D'autre part, tous les efforts tentés contre Maceo pour l'envelopper ou le déloger de ses positions ont été infructueux; le général Vallée vient de se trouver aux prises près de Consolacion avec de nombreuses forces séparatistes qu'il n'a pu entamer.

On affirme de source autorisée que le gouvernement est décidé à faire en septembre un effort désespéré.

CONVOCATIONS D'ÉLECTEURS

Paris, 27 mai.

Sont convoqués pour le 14 juin prochain à l'effet de nommer leur représentant au conseil général, les électeurs des cantons de:

Durban (Aude), en remplacement de M. Gaubert, républicain, dont l'élection a été annulée.

Mézidon (Calvados), en remplacement de M. Dupont, décédé.

UN OFFICIER VOLEUR

Montpellier, 26 mai.

Le conseil de guerre s'est occupé aujourd'hui de l'affaire de l'officier d'administration Martel, accusé de 14 vols à l'hôpital de Suberbieville où il était affecté au service des rentrées et droits de succession.

Martel prétend que, surchargé de travail et malade de fièvre, il avait pu commettre une erreur.

L'arrêt sera rendu demain.

LE DRAME DE LYON

Lyon, 26 mai.

Le 17 février dernier, on trouvait le cadavre d'un nommé Badoil dans une malle chez une femme de mœurs légères nommée Elise Piot qui a déclaré qu'à l'arrivée de son amant elle avait fait cacher Badoil dans une malle et qu'elle était ensuite sortie. Badoil fut trouvé mort dans sa cachette.

La fille Piot comparaissait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Le médecin a déclaré que la mort avait été très brusque et qu'elle paraissait due à la strangulation.

En conséquence le tribunal renvoya l'affaire devant la cour d'assises.

[L]ES SANS-TRAVAIL

Le Hâvre, 27 mai.

Un millier d'ouvriers, se trouvant sans travail et jugeant la distribution des bons de fourneau peu importante, réclament la journée de 8 heures.

Une délégation sera envoyée aux autorités municipales.

UN THÉATRE INCENDIÉ

New-Port, 27 mai.

Le théâtre Victoria a été détruit entièrement par un incendie.

Les pertes sont évaluées à 20,000 dollars.

L'IMPOT SUR LES REVENUS

(De notre correspondant)

Paris, 27 mai.

Le Conseil des ministres réunis à 5 heures à l'Elysée a arrêté définitivement les bases du projet de réformes des contributions directes qui sera très prochainement déposé à la Chambre par M. Cochery.

Ce projet consiste dans l'établissement de l'impôt sur les revenus par cédules. Il n'entraîne aucune augmentation du total des impôts par rapport à la situation actuelle.

Le montant des dégrèvements compense celui de l'accroissement des taxes.

Il ne touche pas à l'impôt sur les patentes et ne frappe pas les revenus du travail. Il unifie à 4 1/2 0/0 les taux de l'imposition des revenus provenant de la richesse acquise.

Les dispositions projetées se résument ainsi: dégrèvement: 1° suppression de la contribution des portes et fenêtres; 2° suppression de la contribution personnelle mobilière.

3° Dégrèvement sur la propriété non bâtie pour tous les départements taxée au-dessus de 4,50 (centimes généraux compris)

4° Déduction au profit des débiteurs hypothécaires sur le montant de l'impôt foncier de la part de l'impôt correspondant au montant de leurs dettes.

Ressources nouvelles: 1er relèvement de l'impôt sur le revenu des propriétés bâties de 3.80 à 4.50 du taux de 3.80 à 4.50 (centimes généraux compris).

2e Relèvement de 4 à 4.50 au taux de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières et de l'application de cette taxe à toutes valeurs et fonds d'Etat français et étrangers.

La création d'un crédit complémentaire basée à la fois sur les loyers des habitations, sur le nombre de domestiques de voitures et de chevaux de luxe.

Cette cédule complémentaire établie d'après les loyers et certains signes extérieurs de la richesse n'atteindra que 4,500,000 ménages de contribuables sur 10,500,000. Les contribuables atteints bénéficieront de larges détaxes en raison de leurs charges de familles.

Le projet réalise dit-on une équitable répartition des impôts directs et aboutit à des dégrèvements considérables pour les populations agricoles et les contribuables les moins fortunés (!)

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN ATTENTAT ODIEUX

MARCQ-EN BARŒUL, 27 mai.

Un odieux attentat, qui a été commis mardi, vers six heures du matin, chemin des Peupliers, a mis toute la commune en émoi.

A cet endroit, sur le territoire du Pont-de-Marcq, vivaient maritalement un sieur Jules Arix, 35 ans, sujet belge, ancien chauffeur de la fabrique des produits chimiques de M. Flipo et une femme âgée de 28 ans. Ils avaient comme voisins un honnête ouvrier, M. Philips et sa famille.

Mme Philips et sa fille Ida, 16 ans, se levaient tous les matins à quatre heures, pour préparer les aliments et les objets nécessaires au travail de la journée du père, et lorsque ce dernier était parti, Mme Philips se recouchait, pendant que sa fille vaquait aux soins du ménage.

Ces circonstances étaient connues du sieur Arix, et mardi matin, aussitôt que la jeune fille fut seule dans la maison, il s'y introduisit sous prétexte de demander un renseignement

La jeune fille, sortie depuis cinq semaines de l'orphelinat d'Eclou (Belgique, invita Arix à revenir lorsque sa mère serait levée: mais cet individu se jeta soudain sur elle, la renversa sur le sol, l'empêcha de crier en lui mettant un bras sur la bouche et lui fit subir les derniers outrages.

Entendant des gémissements étouffés, Mme Philips se leva. Son arrivée dans la cuisine mit le malfaiteur en fuite.

Arix est appelé à comparaître aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Lille pour une affaire de coups et blessures; il avait prémédité cet attentat avant de passer la frontière, car il avait quitté de son gré le travail à la fin de la semaine dernière.

Les recherches opérées par la police sont restées infructueuses et l'enquête ouverte par M. Hatin, commissaire de police, a démontré que cet individu avait pris la direction de la Belgique

TENTATIVE D'ASSASSINAT

SAINT-RÉMY-MAL-BATI, 29 mai.

Mardi soir, à 7 heures, M. Juste Narcisse, étant dans son jardin a reçu à la tête un coup de fusil que lui a tiré son voisin, le sieur Pierre-Josep Philippe M. Narcisse a été atteint à la tête; ses blessures mettent sa vie en danger.

Le sieur Philippe qui a agi poussé par une idée de vengeance, s'est constitué prisonnier à la gendarmerie d'Hautmont.

UN ACCIDENT MORTEL

BULLY-GRENAY, 27 mai.

Mardi soir, le nommé Georges Debreut, âgé de 27 ans, chauffeur attaché au dépôt de Lens, se trouvait en gare de Bully-Grenay manœuvrant avec sa machine lorsqu'il voulut descendre de celle-ci. Un wagon lancé sur une voie de garage et qu'il n'avait pas aperçu vint à ce moment l'atteindre, lui passant sur le corps.

Ce malheureux chauffeur fut relevé dans un état effrayant, ayant un bras et une jambe coupés.

Transporté aussitôt à l'hôpital de Lens, il ne tarda pas à y expirer malgré les soins intelligents, qui lui furent prodigués par le docteur Loquette, médecin-chef de cet établissement.

Georges Debreut est marié, il ne laisse point d'enfant

LE CRIME DE NIELLES

NIELLES-LEZ-ARDRES, 27 mai

Ainsi que nous l'avons dit, le Parquet de Saint-Omer s'est rendu vendredi dernier à Nielles-lez-Ardres, afin de procéder à la confrontation de Vercoute avec le cadavre de Mlle Wattez et avec les témoins.

L'un des témoins, M. Vissocq, cabaretier, en face la maison de la victime, a reconnu Vercoute comme étant venu chez lui à plusieurs reprises durant les trois jours qui ont précédé l'assassinat.

Un autre indice plus grave a été découvert.

Sur les indications de l'inculpé lui-même, un gendarme a retrouvé à Coulogne, caché dans un champ de seigle, son chapeau mou et sa chemise dont il s'était débarrassé, le tout était enveloppé dans une serviette marquée aux initiales P M W.

Il a été établi que l'initiale W était de la main de Mlle Wattez et semblable aux marques des autres serviettes représentées par les héritiers de la victime.

Il semble donc certain dès maintenant que Vercoute est bien le coupable.

Du reste, nous apprenons à la dernière heure que Vercoute aurait fait des aveux.

Cet individu a déjà subi à Saint-Omer une condamnation à six mois de prison pour vol.

TERRIBLE ACCIDENT

WIGNEHIES, 27 mai.

Mardi, vers cinq heures du soir, des gamins s'amusaient à grimper sur le tramway de marchandises, qui, à ce moment marchait à faible allure.

Le jeune Camille Duterque, âgé de cinq ans, ayant voulu lui aussi sauter sur un wagon tomba si malheureusement qu'il eut la jambe broyée sous les roues et fut traîné sur un espace de plusieurs mètres, le garde frein s'étant aperçu de l'accident fit stopper la machine; on ramassa le pauvre petit qui était dans un pitoyable état

Il fut reconduit au domicile de ses parents, rue de la République et malgré les soins qui lui ont été prodigués par le docteur Bourbon on a de vives craintes pour l'existence du pauvre petit,

LES GRÈVES A ROUBAIX

La grève continue. Hier matin, une délégation de grévistes s'est présentée à l'atelier. Elle y a rencontré le patron qui n'a pas voulu accorder la satisfaction que les grévistes demandent, c'est-à-dire le renvoi du contre-maître.

Ce dernier, un certain Louis Glorieux, est d'après le dire des ouvriers, d'une brutalité vraiment révoltante vis-à-vis d'eux. Il ne peut leur parler sans leur décocher des injures

Ceux-ci surtout qui ne s'approvisionnent pas et qui ne vont pas boire chez son fils qui tient une épicerie-buvette, chemin de la Tossée, près de l'usine, sont l'objet des grossièretés de ce garde-chiourme.

Les ouvriers nous ont aussi déclaré que ce contremaître les force, pour ainsi dire, à travailler treize heures par jour. Bien que, d'après le règlement, ils aient droit à vingt minutes pour déjeuner et autant pour goûter, il leur est impossible de profiter de ce court laps de temps.

Pendant l'heure des repas, le contremaître va de métier en métier et s'il trouve quelqu'un assis, il l'insulte presque en lui disant d'avoir à graisser ses métiers ou à faire autre chose.

Nous ne savons si M. Wattine Delsoutre est au courant de ces faits. En tout cas, il nous ont été signalés par les grévistes eux mêmes et nous ne croyons pas ce patron assez inhumain pour se rendre complice des agissements de son contre-maître.

Les grévistes enverront une nouvelle délégation ce matin. Espérons qu'une entente pourra se faire et que ce conflit regrettable autant pour le patron que pour les ouvriers, se terminera bientôt.

Les Coulisses de l'Hôtel-de-Ville A LILLE

VISITE AU LYCÉE FAIDHERBE

Comme nous l'avions annoncé le citoyen maire de Lille, accompagné des citoyens Debierre, Delesalle et Hanotin, adjoints, ont visité hier après-midi le lycée Faidherbe. Ils y ont été reçus par MM. Bayet, recteur, Pierre, inspecteur d'Académie et le proviseur.

Ils ont visité l'établissement en détail, ont constaté le mauvais état des classes et des salles d'étude et ont discuté le projet d'agrandissement du lycée, agrandissement devenu absolument nécessaire.

Il serait paraît-il question d'abattre les batiments sans étage afin de faire une seule et vaste cour, des cours des «petits», des «moyens» et des «grands» qui seraient séparés seulement par des grilles. La plus part des classes et des salles d'études seraient installées dans les locaux de l'ancienne faculté des Sciences et du Musée d'Histoire naturelle, que la municipalité ont également parcouru.

M. Gosselet, doyen de la Faculté des Sciences, a demandé au maire de faire installer au plus vite le Musée d'histoire naturelle dans les nouveaux locaux qui lui sont affectés rue Malus. Ce transfert s'impose d'autant plus, que l'état de certaines collections est déplorable et qu'entre autres la collection d'insectes sera détruite avant un an si elle n'est pas restaurée.

Le citoyen Delory a promis que l'Administration municipale s'occuperait dans le plus bref délai de l'agrandissement du Lycée de Lille, qui a d'ailleurs été prévu lors de l'emprunt de 24 millions. Quant au transfert du maire, il espère que l'Etat acceptera de s'en charger, comme il l'avait promis.

LES TRAVAUX DU BECQUEREL

Le citoyen Hanotin, adjoint aux travaux, accompagné de M. Monzy a examiné hier les travaux du Becquerel. La visite commencée à 8 heures du matin ne s'est terminée qu'à une heure.

M. Hanotin a trouvé que jusqu'à présent les travaux ont été effectués d'une façon assez satisfaisante.

LA FERMETURE DES CAFÉS ET CABARETS

La Municipalité a examiné hier soir la question de la fermeture des débits de boissons; elle a décidé qu'un arrêté serait pris supprimant la fermeture.

LE PALAIS DES BEAUX-ARTS

La municipalité a également arrêté les termes et les conclusions du rapport qui sera lu dès la première séance du Conseil sur cette importante question.

Ce rapport, très complet, contiendra en annexes des documents que l'administration précédente avait soigneusement cachés au public.

La municipalité est d'ailleurs décidée à mettre au grand jour tous les détails de cette affaire, et à dégager autant qu'il lui sera *possible les responsabilités*, toutes les responsabilités.

***

Hier matin, les salles du palais des Beaux-Arts ont été photographiées.

Ces photographies seront dans quelques jours exposées au *Tivoli lillois*, rue de Fives, 28. Le public pourra se rendre compte par lui-même des dégâts que nos riches collections ont subies.

LES HOSPICES

M. Lemay, administrateur des Hospices s'est rendu hier à l'Hôtel de ville afin de s'entretenir des réformes à accomplir dans les Hospices. Au cours de cette entrevue il a été question de la sortie journalière des vieillards de l'hospice général et de certains services installés à l'Hôpital de la Charité.

LE CONGÉ DE LA POLICE

Le commissaire central a décidé que le jour de congé accordé par la nouvelle municipalité aux employés de la ville sera ajouté pour le personnel de la police: secrétaires, agents de sûreté, gardiens de la paix à leur première demande de permission.

LE PRIX DU SANG

PAR

Alexis Dumas

PREMIÈRE PARTIE

Léonie sauta lestement à terre et s'approcha de Georges.

— Georges, qu'avez-vous? demanda-t-elle avec émotion.

— Je ne vous verrai plus!

Léonie devint sérieuse à son tour.

— A Paris, je vais souvent dans le monde, dit-elle avec une sorte d'hésitation.

Un vif incarnat colora les joues de Georges.

— Je ne vais point dans le monde, dit-il avec un sourire amer.

— Pourquoi, fit naïvement la jeune fille.

Georges ne répondit pas, il se prit à rêver tout haut.

— Il y a un mois, un pauvre artiste est venu crayonner quelques sites dans la forêt de Montmorency: il s'est arrêté au milieu de cette clairière. Une jeune fille, bonne autant que belle, passait sur le chemin; elle allait porter des secours à une pauvre infirme. La jeune fille s'approcha doucement de l'artiste, absorbé par son travail, regarda ses esquisses et s'enfuit lorsque celui-ci releva la tête.

— C'est l'histoire de notre première rencontre, pensa l'amazone.

Le lendemain, l'artiste était à la même place. Qui l'y ramenait? Il n'aurait pas su le dire alors.

Léonie fit une petite moue charmante qui signifiait: « Je le sais bien, moi. »

— La jeune fille revint aussi, et, cette fois, l'artiste moins timide osa lui parler. Ils causèrent peinture, musique, littérature, s'enthousiasmèrent aux merveilles de l'art, car la jeune fille a l'âme d'un artiste, et se quittèrent en se disant: Au revoir.

— Où voulez-vous en venir, fit Léonie en frappant de sa cravache quelques tiges qui n'en pouvaient mais.

Ces douces causeries durèrent un mois. Au bout de ce mois ils savaient qu'ils se nommaient Georges et Léonie, — deux noms de baptême, mais ces noms suffisent à l'amour et ces deux enfants s'aimaient.

Léonie baissa les yeux en rougissant.

— Monsieur Georges, dit-elle d'un ton suppliant.

Georges continua sans s'arrêter à cette interruption.

— Ils s'étaient avoués, cet amour sans penser à mal, attirés l'un à l'autre par je ne sais quelle inspiration de l'âme, plus forte que les préjugés du monde, plus puissante que leur timidité naturelle.

— C'est vrai, pensa Léonie.

— Le lendemain, comme l'artiste traversait le village d'Andilly pour se rendre à cette clairière, discrète confidente de son premier aveu, il vit de loin une jeune fille que les gens du pays saluaient avec une respectueuse amitié.

Un paysan étranger à la localité demanda le nom de cette jeune fille; c'est, lui, répondit-on, Mlle Léonie, la nièce du banquier Durandier, un homme dix fois millionnaire.

L'artiste aurait dû fuir, il n'en eut pas le courage. Il voulait revoir encore une fois celle qu'il allait perdre pour toujours, lui dire un éternel adieu.

— Un éternel adieu! s'écria Léonie, et pourquoi?

— Parce que je ne suis qu'un pauvre artiste, un orphelin, vivant au jour le jour du produit de son travail, sans talent encore, sans avenir peut-être. Vous, au contraire, mademoiselle, vous avez une famille riche et puissante, une famille qui repousserait certainement l'artiste obscur, l'orphelin sans fortune. C'est pour cela que je dois étouffer dans mon cœur un amour sans espoir, et vous dire aujourd'hui adieu pour jamais. J'en mourrai, je le sens, mais du moins j'aurai rempli le devoir d'un honnête homme.

A son tour, Léonie ne répondit pas et un soupir vint mourir sur ses lèvres roses.

Ce que disait Georges était vrai. La jeune fille connaissait trop les idées de son oncle pour savoir qu'il ne consentirait jamais à une union aussi disproportionnée sous le rapport de la fortune.

Elle appela tristement Toby.

Le cheval hennit joyeusement à cet appel et vint caresser de ses naseaux la main de la jeune fille.

Léonie se remit en selle.

— Monsieur Georges, dit-elle, vous n'avez pas encore vingt ans, j'en ai à peine dix-huit, l'avenir est loin devant nous. Vous possédez du talent, j'en suis certaine, et avec le talent on acquiert la gloire, cette noblesse d'aujourd'hui. Travaillez courageusement, demandez à l'art ses secrets, et croyez qu'un cœur aimant et dévoué vous suivra dans vos luttes et dans vos succès, car vous en aurez, et peut-être dans quelques années pourrai-je vous tendre cette main sans craindre un refus de la part de ma famille.

Georges s'empara de la main de la jeune fille et la couvrit d'ardents baisers.

— Au revoir, monsieur Georges, murmura Léonie en laissant Toby prendre son élan.

— Adieu tout mon bonheur! balbutia Georges en voyant la jeune fille s'éloigner.

En quelques secondes, Léonie fut arrivée au sommet de la route et s'engagea sur le plateau de la forêt. Un instant encore Georges vit le voile de l'amazone flotter dans l'air; puis il ne resta devant ses yeux que le tourbillon de poussière soulevé par le galop de Toby.

Il prit lentement son bagage d'artiste.

Près de son album, à demi cachée dans l'herbe, se dissimulait une rose rouge.

Georges l'aperçut et se souvint d'avoir vu cette rose à la ceinture de Léonie.

Il la ramassa et la porta à ses lèvres. Mais la rose était presque fanée, et sous le souffle passionné de l'artiste, les feuilles s'échappèrent de la tige et jonchèrent le sol, où le vent les dispersa en un instant.

Les amoureux sont un peu fantaisistes.

Georges se dit qu'à cette rose était peut-être attaché le bonheur de sa vie.

Alors il se mit à courir comme un insensé après ces feuilles éparses qui fuyaient devant lui lorsqu'il croyait les saisir. Il s'acharna à leur poursuite avec une ténacité fébrile, se heurtant aux arbres, se déchirant aux ronces, jusqu'à ce qu'il eût reconquis la rose tout entière.

L'orage qui grondait sourdement éclata tout à coup; le ciel était en feu et de larges gouttes de pluie commençaient de mouiller les arbres. Georges se hâta de regagner Andilly. Il descendit rapidement la pente de la route, qui, près du village, faisait un coude.

En face se trouvait le mur d'une grande propriété.

Arrivé à ce coude, Georges s'arrêta. Il lui semblait avoir entendu un cri de détresse dans la forêt; il écouta, mais le bruit du tonnerre retentit seul à ses oreilles.

La foudre venait de tomber non loin de Georges.

A la lueur de l'éclair, il aperçut au premier détour du chemin un cheval emporté par un galop effréné.

Un nouvel éclair lui montra Léonie cherchant en vain à maîtriser le pauvre Toby fou de terreur.

Léonie se sentait perdue.

L'animal furieux n'était plus qu'à cent pas du mur, contre lequel il allait se briser.

Un cri suprême s'échappa de la poitrine oppressée de la jeune fille, et les rênes glissèrent de ses mains tremblantes.

Georges n'avait pas attendu ce cri de désespoir.

C'était un brave et généreux enfant. Sous l'apparente faiblesse de ses muscles frêles et délicats, il y avait la force et la souplesse de l'acier.

Il s'était placé résolument au milieu de la route, raidissant ses muscles comme un athlète prêt au combat.

Le danger lui avait rendu son sang-froid. Il lui restait une chance de sauver Léonie, et sur cette chance il allait jouer sa vie.

Le ciel s'éclaira de nouveau, Léonie poussa un cri d'effroi: Georges était debout devant elle et Toby dans sa course désordonnée allait se ruer sur le jeune artiste.

Le cheval passa, entraînant avec lui l'obstacle qui lui barrait le chemin.

— Mon Dieu, s'écria Léonie, c'est moi qui l'ai tué.

Le galop continua quelques secondes encore; puis l'animal se cabra violemment, secoua sa crinière, à laquelle Léonie s'était cramponnée pour ne pas être renversée, fit quelques [illegible] et s'arrêta enfin, en hennissant de douleur.

(A suivre.)